Image not found or type unknown

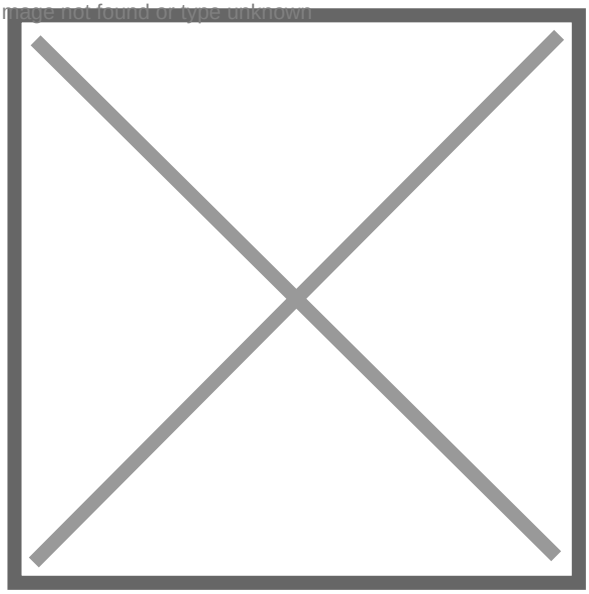

Annulation demande de réservation résidence hotel

Par **Jon974**, le **08/03/2011** à **16:51**

Bonjour,
J'habite Bordeaux, et devant intégrer une formation dans une autre ville que je ne connais pas, j'ai dû procéder à la recherche d'un logement à distance.
Une résidence hôtel m'a proposé par e-mail un studio de 20m² pour un mois voire deux.
J'appelle donc pour avoir plus de renseignements et les seuls pré-requis sont un courrier de demande de réservation accompagné d'un chèque de réservation (non encaissé) d'un montant de 200€, le premier mois de loyer et le chèque de caution devant être versé le jour de l'arrivée. J'effectue donc la demande écrite en précisant bien la surface du studio et ce que j'ai retenu des modalités d'accès.
Après quelques semaines sans nouvelle, je me décide à recontacter la responsable de la résidence, qui me confirme oralement la réception et le traitement de mon dossier. Je lui demande une confirmation de réservation, qu'elle accepte de m'envoyer. Une semaine passe et toujours rien. Je lui rappelle par e-mail que je suis dans l'attente d'une confirmation. Le lendemain, je reçois un appel téléphonique de sa part m'informant que le studio de 20m² n'était plus disponible, étant donné que le locataire actuel avait décidé de rester plus longtemps. Cette nouvelle, survenant quand même 14 jours avant mon départ, je lui fais part de mon inquiétude. Elle me propose une alternative: une location d'un duplex pendant 4 jours puis le reste dans un 24m². Dans l'urgence, j'accepte sans grand enthousiasme. Elle m'envoie, cette fois-ci, une confirmation par mail suite à sa nouvelle proposition.
4 jours avant mon départ je suis contraint de repousser les dates de ma formation. J'en informe la résidence et lui demande ce qu'elle pourrait me proposer à partir du 18 avril. Ne pouvant répondre à ma requête, elle m'annonce qu'elle me préviendra dès qu'elle en saura un peu plus sur le planning du mois d'avril.
Ayant trouvé un prix plus attractif ailleurs et surtout une réponse immédiate et fiable, j'ai décidé d'annuler ma demande de réservation. Le problème est que la responsable de la

résidence menace maintenant d'encaisser le chèque de réservation.
Je n'ai jamais rien signé, ni eu connaissance de Conditions Générales de Vente (ou d'annulation), que ce soit par e-mail, contacts téléphoniques ou même sur le site internet.
J'ai l'impression d'avoir à faire à un abus sachant que j'annule ma demande de réservation plus d'un mois avant l'arrivée prévue!
Pouvez-vous me dire quels sont mes droits s'il vous plait?
Merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés